

TOP LAVAGE



Etre conforme à
la réglementation



Protéger la
ressource en eau

A QUOI CA SERT ?

- **Respecter la réglementation.** Depuis 2006, un pulvérisateur peut être lavé : soit à la parcelle (sous certaines conditions), soit sur une station de lavage composée : d'une aire de lavage bétonnée avec récupération des eaux de lavage, d'une cuve de stockage et/ou d'un système de traitement des effluents homologué. Une station de lavage aux normes peut être individuelle ou collective. Des équipements collectifs permettent de limiter le coût du lavage (station individuelle ~15.000).
- **Protéger l'environnement et la ressource en eau.** Top Lavage est entièrement sécurisé, aucun effluent phytosanitaire n'est rejeté dans le milieu, préservant ainsi l'environnement et la qualité des eaux. Equipé d'un laveur haute-pression, d'eau chaude et d'un détergent, Top lavage permet de réduire les volumes d'eau (70 litres/lavage).

COMMENT CA MARCHE ?

Que la station de lavage soit collective ou individuelle, la Chambre d'agriculture du Gard vous apporte : son expérience, son expertise technique (dimensionner les installations à vos besoins), son soutien pour le montage financier et administratif du dossier (ex : aides).

Matériel développé et commercialisé
par la Chambre d'agriculture du Gard - Nîmes
Contact : **Yves Négrier** au **04.66.04.50.87**
ou top@gard.chambagri.fr

En savoir plus : www.top-pulve.fr

